

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE GIGNAC**

**Arrêté de circulation route des Clos**

Le Maire de la commune de GIGNAC

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

**VU** la demande de l'entreprise MC FREYSSINET TP représentée par Monsieur FREYSSINET Michel du 25/02/2025 se situant à l'impasse de l'industrie 19360 MALEMORT SUR CORREZE.

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu pendant 4 jours à partir du 10/03/2025,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier. Un empiètement sur la chaussée est également prévue pour la mise à niveau d'une chambre télécom recouverte.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1**

Dans le cadre des travaux de mise à niveau d'une chambre télécom recouverte sur la route des Clos, la circulation sera alternée par des panneaux et des feux tricolores. Il sera interdit de stationner et de dépasser pendant la durée des travaux à partir du 10/03/2025.

La vitesse sera limitée à 30km/h, sur toute la zone.

**ARTICLE 2**

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité ainsi que les déviations, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à GIGNAC, le 26/02/2025

Le Maire,

Solange OURCIVAL

  
